

compte b.compact

Informations précontractuelles

1. Fournisseur

Le compte b.compact est proposé par bpost banque SA, établissement crédit établi à 1000 Bruxelles, rue du Marquis 1 bte 2 et enregistré au RPM sous le numéro 0456.038.471 (Bruxelles).

bpost banque est soumis au contrôle prudentiel de la Banque centrale européenne (BCE), Sonnemannstrasse 22, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne, et de la Banque Nationale de Belgique, boulevard de Berlaimont 14 à 1000 Bruxelles. En matière de protection des investisseurs et des consommateurs, bpost banque est soumise au contrôle de l'Autorité des Services et Marchés Financiers (FSMA), rue du Congrès 12-14, à 1000 Bruxelles.

2. Description

Le compte b.compact est un ensemble de services bancaires destinés aux personnes physiques majeures et capables.

Le package comprend entre autres un compte à vue (max. deux cotitulaires), 1 carte bancaire, 1 abonnement PCbanking et Mobile banking, ainsi que différentes opérations électroniques. Vous en trouverez l'aperçu détaillé dans les Conditions particulières de ce package, ainsi que dans la Liste des tarifs.

Plus d'informations concernant les services PCbanking, MOBILEbanking et la carte bancaire vous trouverez dans les conditions particulières qui sont d'application sur ces services.

En cas d'ouverture d'un compte b.compact via Internet, les opérations en liquide au guichet, les virements papier et les autres opérations qui requièrent une signature manuscrite ne seront possibles qu'après dépôt par le titulaire de son spécimen de signature. Pour ce faire, le titulaire peut se rendre dans n'importe quel bureau de poste.

3. Tarif

Le compte b.compact est octroyé moyennant le paiement d'une contribution forfaitaire mensuelle de 1,50 EUR. Le compte de référence est débité de cette contribution le dernier jour bancaire ouvrable du mois concerné. La première contribution est débitée à partir du deuxième mois qui suit le mois d'ouverture du compte de référence.

La contribution mensuelle du b.compact est ramenée à 0 EUR si une des conditions suivantes est satisfaite :

- le total des mouvements créditeurs sur le compte à vue au cours des deux derniers mois est de minimum 500 euros.
- le titulaire du compte est également titulaire d'un prêt à tempérament ou d'un crédit hypothécaire en cours chez bpost banque. Si le compte à vue présente deux titulaires, le crédit doit être conclu par les deux titulaires conjointement.
- le titulaire du compte a investi dans un produit d'épargne ou d'investissement commercialisé par bpost banque (les comptes d'épargne n'entrent pas en ligne de compte). Si le compte à vue

présente deux titulaires, l'investissement doit être souscrit par les deux titulaires conjointement ;

- le titulaire du compte a ouvert un compte-titres auprès de bpost banque sur lequel sont repris des produits d'investissement. Si le compte à vue présente deux titulaires, le compte-titres doit être ouvert au nom des deux titulaires.

La contribution mensuelle est débitée en compte le dernier jour bancaire ouvrable du mois concerné. Si, à ce moment, il est satisfait à l'une des conditions précitées, la réduction est prise en compte. S'il n'est pas(plus) satisfait à l'une des conditions précitées, le tarif de base est pris en compte.

Les autres services bancaires qui ne sont pas inclus dans le package peuvent être obtenus séparément, aux conditions en vigueur et au tarif applicable indiqué dans la Liste des tarifs.

4. Contrat conclu à distance

- Droit de rétractation :

Vous disposez d'un délai de 14 jours calendrier après la conclusion du contrat pour renoncer à ce contrat. L'exercice de ce droit n'entraîne pas de frais et ne s'accompagne pas d'une obligation de motivation. Ce droit peut être exercé par écrit via un courrier adressé à bpost banque, rue du Marquis 1 bte 2, 1000 Bruxelles ou via le formulaire de contact disponible en ligne sur <https://www.bpostbanque.be/bpb/contactez-nous>.

Si ce droit n'est pas exercé, le contrat est définitivement conclu pour une durée indéterminée. Le contrat peut en tout temps être résilié aussi bien par bpost banque que par vous, conformément aux dispositions concernées dans les Conditions particulières du compte b.compact et les Conditions Générales Bancaires.

- Droit applicable – juge compétent :

Les relations tant précontractuelles que contractuelles entre vous et bpost banque sont assujetties au droit belge. Les litiges relèvent de la compétence des cours et tribunaux belges.

- Communication

Les communications relatives à ce compte se feront dans la langue enregistrée dans les fichiers de la Banque lors de l'engagement de vos relations avec la Banque.

- Plaintes :

Pour les plaintes, vous pouvez vous adresser à Postinfo :

- en complétant le formulaire de contact en ligne sur le site www.bpostbanque.be
- en adressant un courrier à Postinfo – bpost banque, boulevard Anspach 1 à 1000 Bruxelles
- en envoyant un e-mail à l'adresse plaintes.bpostbanque@bpost.be
- en appelant le 022/012345.

Si vous n'êtes pas satisfait de la solution proposée, vous pourrez aussi s'adresser au Service Customer Services de bpost banque, rue du

Marquis 1 boîte 2 à 1000 Bruxelles, e-mail : quality@bpostbanque.be.

Après avoir épuisé toutes les possibilités au sein de la Banque, le client pourra solliciter pour les activités bancaires l'intervention d'Ombudsfin – Médiateur en conflits financiers, par courrier envoyé à l'adresse North Gate II, boulevard du Roi Albert II 8 boîte 2, 1000 Bruxelles ou par e-mail à l'adresse Ombudsman@ombudsfin.be, ou encore en complétant le formulaire de contact en ligne du site internet d'Ombudsfin.

Les réclamations relatives aux services de paiement peuvent également être soumises au SPF Économie, PME, Direction générale de l'inspection économique, par courrier adressé à North Gate II, boulevard du Roi Albert II 16, 1000 Bruxelles par téléphone au 02/277.54.84, par email à eco.inspec.fo@economie.fgov.be ou via le formulaire de contact en ligne sur leur site internet.